



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

AVIS DE PROMULGATION
Règlement no.107-10

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 8 mars 2010 le règlement no 107-10, lequel décrète un emprunt de 1 819 382\$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux de rénovation à l'aréna de Saint-Gédéon.

Que ce règlement a reçu l'approbation :

- des personnes habiles à voter en date du 16 mars 2010;
- du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 15 avril 2010;

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 16 avril 2010.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 16 avril 2010.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier